



**Quand bébé est là**

Votre enfant vient de naître\*  
Une puéricultrice du service P.M.I.  
(Infirmière spécialisée de la  
petite enfance) est à votre écoute.

Elle peut vous rencontrer pour  
échanger, partager... répondre à  
vos questions :

- à votre domicile
- lors d'une permanence
- à l'occasion d'une consultation  
infantile
- lors d'animations collectives parents /  
enfants (atelier d'éveil, massage du  
bébé, portage...)

Elle peut vous soutenir tout au long de  
l'allaitement de bébé, vous renseigner sur  
les différents modes de garde...

Cet accompagnement peut se mettre en  
place dès votre retour à domicile, même si  
vous avez bénéficié d'une prise en charge  
par une sage-femme libérale ou dans le  
cadre du PRADO.

Vous pouvez bénéficier de ce service du  
Département jusqu'aux 6 ans de votre  
enfant.

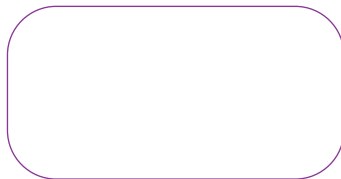
Les interventions des puéricultrices sont  
ouvertes à toutes les familles, et gratuites.

\* Le Service de Protection Maternelle et  
Infantile (P.M.I.) a reçu l'avis de naissance de  
votre enfant, il a été transmis par le service  
de l'État Civil Conformément à la loi du  
18 décembre 1989.

# Bébé est là

Pour plus  
d'informations  
[www.tarn.fr](http://www.tarn.fr)  
rubrique solidarité

N'hésitez pas à contacter :



Maquette : Direction de la Communication du Département du Tarn  
[ visuels © Sweet Liana - Fotolia.com - © lapencia - Fotolia.com -  
© iXm/3 - Fotolia.com - © vectorArtBox.com ]

T A R N



LE DÉPARTEMENT

**Département du Tarn** | 81013 ALBI cedex 9  
Direction générale de la solidarité | Direction enfance famille |  
Service Protection Maternelle et Infantile  
tél. 05 63 49 02 24 | fax. 05 63 38 39 95 |  
mél. [pmi-ds@tarn.fr](mailto:pmi-ds@tarn.fr) | [www.tarn.fr](http://www.tarn.fr)

[www.tarn.fr](http://www.tarn.fr)